

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS586

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout, Mme Lemoine, Mme Gervais, Mme Carteron, Mme Maud Petit, M. Midy et
M. Blanchard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
